

CA S'EST PASSÉ

Territoire Bio engagé

Le Mercredi 28 Mars, la commune s'est vue remettre le label « Territoire Bio Engagé » pour avoir atteint 13% de culture biologique sur l'ensemble de son territoire agricole.



Vide-greniers

Pour la 2ème année consécutive, le Vide Grenier organisé par le Comité des fêtes a attiré du monde, exposants comme visiteurs et même Monsieur Soleil était présent! Merci à vous tous et toutes pour avoir contribué à cette belle journée !



Repas des aînés 2018

Un moment de convivialité partagé



NOUVEAU COMMERCANT

« Chez Manu » il flotte dans l'air des parfums d'Italie !

Depuis le 1^{er} Mars, Emmanuel Perez a pris ses quartiers Place Lignac.

Emmanuel, après avoir suivi une formation qualifiante de pizzaiolo, vous propose un large choix de pizzas que vous pourrez emporter ou déguster en terrasse autour d'un verre. De bons présages pour les journées estivales qui vous attendent.

Vous trouverez également dans le coin épicerie tous les produits de première nécessité dont vous aurez besoin.

Manu saura vous accueillir avec bonne humeur du mardi au dimanche de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 21h00



ICI LIVRES

Boîte à lire

PRENEZ - ÉCHANGEZ - DÉPOSEZ

PAU médiathèques

A vos Marques... Prêts, lisez ! La Boîte à lire sera très prochainement installée à côté de l'aire de jeux

Contacts utiles

PLUI : concertation.plui@agglo-pau.fr

Service déchets : 05.59.14.64.30

<http://www.agglo-pau.fr>

PAU Béarn Pyrénées
Communauté d'Agglomération

LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année le budget communal a été voté au début du mois d'avril. Le résultat de l'année 2017 est plutôt satisfaisant puisque les dépenses de fonctionnement ont diminué de 4.48 %, les recettes ont augmenté de 2.56 % et les taux d'imposition communaux resteront inchangés cette année. Ce bilan positif va nous permettre, une année de plus, de financer nos projets d'investissement sur nos fonds propres malgré la baisse des dotations de l'État.

Ainsi, après la mise en place du city stade, la rénovation de la mairie, la commune entreprend de nouveaux projets pour 2018 et particulièrement le réaménagement de la salle associative. Le but étant de faire bénéficier aux associations de la commune, d'un point central et d'encourager les échanges et le partage entre les Bougarbésiens et Bougarbésiennes.

Également seront entrepris des travaux de réfection de la toiture de la salle paroissiale et des travaux de voirie. Enfin, selon le calendrier de notre Agenda d'Accessibilité Programmée, nous continuerons la mise en accessibilité de nos bâtiments communaux.

Au niveau de l'intercommunalité, cette année va marquer l'avancement du PLUI. Les nombreuses injonctions de l'état entraînent des contraintes pour les communes, en privilégiant la préservation des espaces agricoles et naturels. Hors centre bourg, des zones auparavant constructibles redeviendront agricoles. De plus, la prévision du SCOT devra également être respectée, ce qui limite le nombre de logements neufs pour les 10 ans à venir. Cet exercice difficile sera mené en concertation avec les propriétaires.

Corinne HAU
Maire de Bougarber

BUREAU DE TABAC



A partir du 1er Septembre 2018, le bureau de tabac du relais vous offre un nouveau service de proximité. En plus du relais colis déjà en place, un point poste ouvrira pour vous proposer l'essentiel des services postaux : colissimo, recommandés, timbres...

CIVISME

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, débroussailleuses, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30.

- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

HORAIRES D'UTILISATION DU CITY STADE

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi
De 10h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et Jours Fériés
10h à 12h

Interdit en dehors de ces horaires

RADAR PÉDAGOGIQUE

Un radar pédagogique a été installé sur la commune. Les principaux objectifs de cette installation étant de sécuriser les voies représentant un potentiel danger mais aussi de promouvoir la responsabilisation des conducteurs à respecter les limitations de vitesse sur les voies de la commune.

Ce radar sera itinérant à des endroits stratégiques : proximité de l'école, zones dangereuses, manque de visibilité.

Pour l'heure il est installé rue La Carrère avant d'être installé sur un autre secteur



ÉCOLE

Inscriptions - Les inscriptions scolaires sont ouvertes depuis le mois de janvier. Nous vous invitons à venir remplir les formalités en mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Rythme scolaire - Le conseil d'école a opté pour le maintien des 4.5 jours, le conseil municipal s'est positionné pour un retour à 4 jours. La décision finale sera rendue par l'inspection académique en ce début du mois de Mai.

Vidéoprojecteurs - L'école fait un pas de plus vers l'ère du numérique : A la rentrée scolaire, toutes les classes seront équipées d'un vidéoprojecteur

A VOS AGENDAS

- **Commémoration du 8 Mai 1945** : A Beyrie-en-Béarn le Mardi 8 Mai à 11h30

- **Collecte déchets** : Le rattrapage de la collecte du 10 Mai s'effectuera le Samedi 12 Mai 2018.

- **Fermeture mairie** : Le vendredi 11 Mai 2018

ETAT-CIVIL

Naissances

6 Avril : Maé, André FROISSARD



HORAIRES DE LA MAIRIE

La secrétaire est présente tous les jours avec ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 13h30 à 17h00

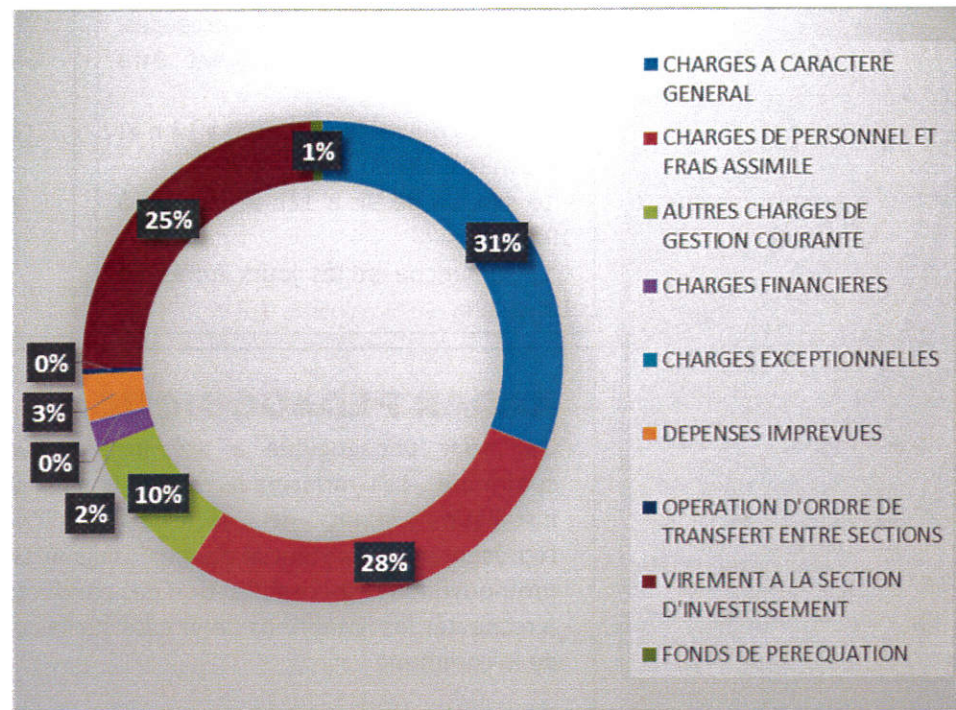
N'hésitez pas à aller consulter le site internet de la commune pour tous renseignements pratiques
www.bougarber.fr

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité.

Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération du personnel ;
- les dépenses d'entretien et de fourniture ;
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité ;

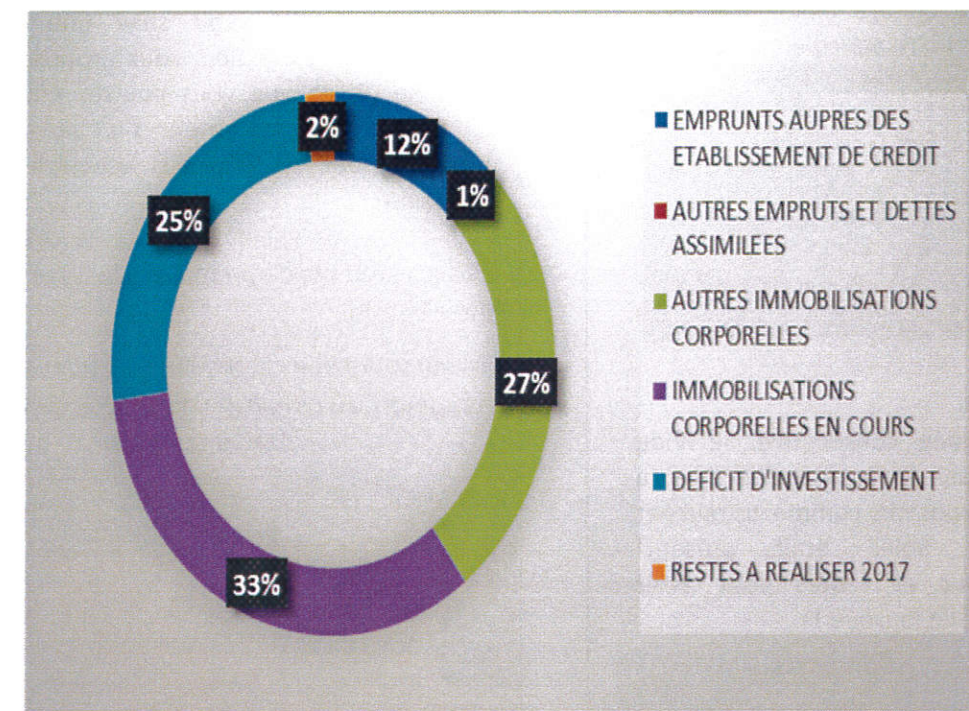


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital.

Elles comprennent :

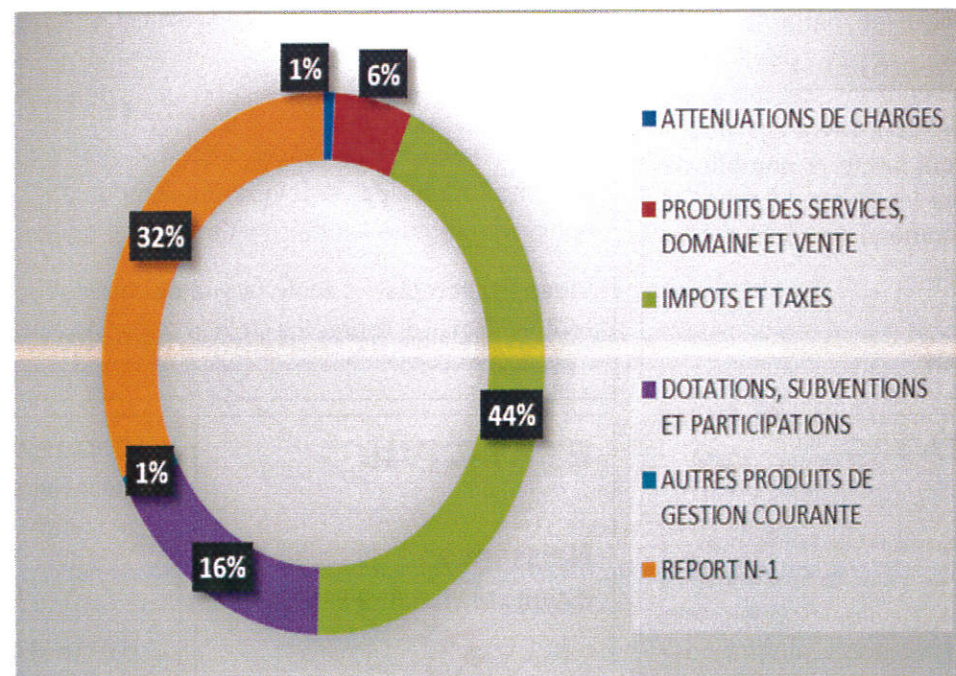
- les remboursements d'emprunts ;
- les dépenses directes d'investissement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti)
- des dotations versées par l'État ;
- des ressources d'exploitation des domaines ;
- des produits financiers



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la les autres subventions d'investissement

